

# **Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal** **du 18 mars 2024**

Présents : MM. FOURCROY, BRIAUX, BARBET, COELHO, WATERLOT, TETU, Mmes CARLE, LENGLET, M. DAVID, Mme TERNEL, M. DELMEE, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. BLIN donne pouvoir à M. BARBET

Le procès-verbal de la séance du 08 janvier 2024 est adopté à 7 membres pour et 5 s'abstiennent.

M. COELHO Carlos est élu secrétaire de séance

## **1. Devis SOCOTEC pour le contrôle des installations électriques (mairie, médiathèque, école, etc.)**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis que l'entreprise SOCOTEC nous propose pour le contrôle des installations électriques (mairie, médiathèque, école, etc.) d'un montant de 789.75 €

M.BARBET suggère de demander un autre devis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le devis de l'entreprise SOCOTEC de 789.75 €

## **2. Proposition de devis par la poste pour l'adressage**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'à partir du 30 juin, l'adressage doit être fait. Cela permettra aux intervenants de s'y retrouver, car certaines rues ne sont pas reconnues sur les GPS.

La poste nous propose un devis pour faire l'adressage complet pour un montant de 1 663 €.

M.BARBET nous informe que la société Somme numérique pourrait nous faire l'adressage gratuitement.

Monsieur le Maire va se rapprocher de Somme numérique pour avoir plus d'information à ce sujet.

## **3. Délibération pour la validation du versement de la prime du pouvoir d'achat en faveur des employés communaux.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'avis du comité social territorial du 06/02/2024 est favorable, pour les conditions et le montant de la prime exceptionnelle pouvoir d'achat qui serait attribuée pour chaque niveau de rémunération (projet de délibération 08/2024 du 27/02/2024).

Ayant recueilli l'avis du comité social territorial, M. le Maire informe que la base de la prime du pouvoir d'achat en faveur des employés communaux a été acceptée sur la base de 700 €. Ce qui nous ferait un total de 3 620€.

M.BARBET déclare vouloir verser la prime aux agents sur la base de 800 €, suite à la suppression des cartes-cadeaux de fin d'année.

Des membres du conseil auraient souhaité laisser la carte-cadeau de fin d'année même s'il y a la prime du pouvoir d'achat.

Après en avoir délibéré, dix membres du conseil votent pour le laisser à 700 € et deux votent contre.

#### **4. Délibération portant création d'un emploi permanent dans les communes de moins de 1 000 habitants pour le poste de Secrétaire de Mairie.**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il y a lieu de délibérer afin de créer à compter du 01/04/2024 un emploi permanent de secrétaire de mairie dans le grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe relevant de la catégorie C à temps complet pour 35 heures hebdomadaires.

Monsieur le Maire informe que la secrétaire de mairie fera des formations.  
Monsieur le Maire propose de faire un contrat de six mois ou d'un an.

Après en avoir délibéré, neuf membres du conseil votent pour faire un contrat d'un an et trois membres s'abstiennent.

#### **5. Délibération pour engager une personne supplémentaire cet été pour l'entretien des espaces vert**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la mairie souhaiterait engager une personne supplémentaire cet été pour l'entretien des espaces verts.

Un membre du conseil propose aux conseillers municipaux que les employés communaux fassent les haies le matin et qu'on demande aux employés s'ils veulent faire des heures complémentaires l'après-midi pour tondre dans la mesure du possible.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'engager une personne supplémentaire durant le mois de juillet et août pour l'entretien des espaces verts pendant la période de vacances des employés communaux.

#### **6. Délibération pour la facturation du raccordement du tout-à-l'égout pour les habitants raccordés sans en avoir informé la mairie et la SAUR.**

M.COELHO, l'adjoint de Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a une trentaine d'habitations qui ne sont pas raccordées ou, sont raccordées sans en avoir informé la mairie.

L'adjoint de Monsieur le Maire propose aux membres du conseil, que leurs consommations d'eau soient facturées aux mêmes tarifs que les personnes raccordées, et devront donc s'acquitter d'un droit de raccordement de 1000 €.

Un adjoint nous informe qu'une personne s'est raccordé, mais n'est pas enregistrée.

Selon un conseiller, les personnes qui se sont déclarées, mais qui ne sont pas enregistrées, doivent fournir les preuves de leur déclaration.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de faire payer toutes les personnes non raccordées ou raccordées sans en avoir informé la mairie au même prix que ceux qui sont raccordés.

#### **7. Délibération pour le règlement du City Stade.**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le règlement du City Stade.

Un conseiller propose qu'une association se charge du filet afin qu'il ne soit pas détérioré. Un adjoint n'est pas d'accord avec les horaires indiqués dans le règlement, il souhaiterait plutôt qu'on notifie dans le règlement que les nuisances sonores doivent s'arrêter à 22h00 en rappelant la loi qui le stipule et en enlevant l'article 4 qui indique les horaires.

Un conseiller propose de mettre une minuterie sur le projecteur du City Stade.

Les membres du conseil proposent de demander un devis pour l'installation d'un panneau d'affichage au City Stade pour pouvoir afficher le règlement du City Stade.

Des conseillers proposent de mettre en connaissance le règlement du City Stade en le distribuant dans chaque boîte aux lettres des habitants de la commune.

M.BARBET nous alerte qu'un banc n'est pas bien placé et qu'il faudrait le décaler, pour les accès de sécurités (pompiers, secours, transfert de matériels par les locataires, etc...).

Monsieur le Maire informe que le banc est bien placé et qu'il va y avoir d'autres bancs à installer. Les membres du conseil municipal souhaiteraient savoir quand les caméras vont être mises.

Monsieur le Maire les informe qu'il n'a pas eu de retour concernant les caméras.

Mme TERNEL s'interroge sur les conséquences de possibles dégradations de véhicules garés sur le parking lorsque la salle des fêtes est louée.

Monsieur le Maire informe que la responsabilité des dégradations seront imputées aux personnes aillant commis, ces dommages.

Après en avoir délibéré, 9 membres du conseil votent pour le règlement du City Stade et trois votent contre.

## **8. Délibération pour l'admission en non-valeur de créances.**

La trésorerie de DOULLENS propose d'admettre en non-valeur une créance d'un montant de 0.20 euro et une créance d'un montant de 15.48 euros, montant inférieur au seuil de poursuite.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'admettre en non-valeur les créances d'un montant de 0.20 euro et 15.48 euros.

## **9. Affaires diverses :**

- Des membres du conseil nous informent que quelques éléments du procès-verbal du 08 janvier 2024 n'ont pas été assez détaillés et n'ont donc pas été compris. Qu'il y avait des informations dites au conseil municipal qui n'étaient pas marquées dans le procès-verbal et quelques fautes d'orthographe étaient présentes
- Deux conseillers et une conseillère ont la charge de préparer la fête de pâques pour les 3 à 12 ans.
- À la suite d'une réunion avec les adjoints et Monsieur CARDON Rémy Sénateur, l'installation de gazon a été mis sur certaines allées du cimetière. GAMM Vert nous a fourni un semoir et le Gazon. Monsieur le Maire nous informe que cela a été plutôt rapide du fait que deux stagiaires étaient présents, cela a permis de débarrasser les cailloux plus rapidement dans les allées pour pouvoir mettre le gazon. Seule l'allée du milieu n'a pas été gazonnée. Monsieur le Maire informe le conseil que les fenêtres pour la maison n°26 Rue de l'Église, sont installées et le coût était de 2 183.63 €.
- Monsieur le Maire informe les membres du conseil que 500 L de fioul ont été livrés à la maison rue de l'église pour rembourser les travaux effectués par le locataire. Monsieur le Maire indique que le loyer de la maison serait à 700 € au lieu de 500 € si tous les travaux étaient faits.
- Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la maison au-dessus de l'école ne peut pas être louée, car elle n'est pas apte à être habitée pour le moment, il y a des travaux de conformité à prévoir.
- Monsieur le Maire informe les membres du conseil que l'APE nous a envoyé un mail pour savoir si l'organisation du spectacle de Noël leur est toujours confiée pour 2024 et quel était le budget cette année. Le conseil municipal est d'accord pour leur confier l'organisation pour 2024 et indique qu'ils sont d'accord pour verser le même budget que l'année dernière.
- Monsieur le Maire informe les membres du conseil des projets envisagés pour 2024. (Agrandissement de la crèche, vidéoprotection, travaux maison 26 rue de l'église, clôture salle des fêtes, clôture 18 rue Principale, plantation d'arbres au marais, saloir de déneigement et un aménagement coin poubelles).
- Un conseiller demande s'il serait possible d'avoir un rangement vélos.

Monsieur le Maire informe qu'il y aura un rangement vélos à côté du mur de l'école et un au City Stade.

- La médiathèque est fermée depuis fin 2023, un conseiller souhaiterait savoir s'il serait possible de voir avec la directrice pour pouvoir faire quelque chose. Si une personne de la COM de COM pourrait la remplacer en attendant qu'elle revienne.

Monsieur le Maire informe que la médiathécaire reprend le travail le 21 mars 2024 en mi-temps thérapeutique.

- Un conseiller fait part qu'un habitant de la commune souhaiterait qu'il y ai un cendrier à l'extérieur de la Salle des Fêtes.
- Un membre du conseil évoque les difficultés de circulation quand le bus scolaire est à l'arrêt, les véhicules doublent le bus alors que les enfants descendent de celui-ci, une situation qui devient dangereuse pour les enfants.
- M.DELMEE informe le conseil qu'il y aura un joint d'émulsion à faire pour le nouvel enrobé et pour l'ancien enrobé, pour le City Stade
- Un conseiller informe le conseil qu'il y a 5 néons sur 10 qui ne fonctionnent plus à la salle des fêtes.
- Un membre du conseil informe le conseil qu'il y a une fuite dans la cuisine de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire l'informe qu'un couvreur est venu réparer la fuite.

- Des membres du conseil font part au conseil municipal qu'ils souhaiteraient que soient revus : le contrat et la tarification pour la location des barnums, des tables et des bancs ainsi que la salle des fêtes.
- Un conseiller souhaiterait faire un point sur la vaisselle de la salle des fêtes et demander un devis pour acheter ce qu'il manque.

Un adjoint lui répond que le point de la vaisselle a été fait, il n'y a pas longtemps.

Le Maire

Le secrétaire de séance